



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.....33  
Présents .....28  
Représentés .....5  
Absents .....0

-----  
Séance n° 4  
-----

**DELIBERATION N° 2015DEL-FIN-38**

Par suite d'une convocation en date du 17 juin 2015, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, le 23 juin 2015 à 19h00, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire.

**Sont présents :**

S. Daumin, H. Husson, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, J.P. Homasson, N. Tchenquela, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, C. Régina, H. Issahnane, A. Afantchawo, G. Suazo, S. Nasser, K. Ouzit, F. Sans, P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia, Y. Ladjici, A. Dapra, P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

N. Boudon représentée par G. Suazo  
C. Nourry représenté par H. Husson  
D. Lo Faro représenté par A. Deluchat  
C. Hervy représenté par S. Daumin  
V. Phalippou représenté par R. Roux

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean-Paul Homasson est désigné pour remplir cette fonction.

**OBJET :**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 2014 DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L2121-14 ;

Vu le projet de compte administratif 2014 ;

Considérant la nécessité d'approuver ce dernier dans les 6 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice ;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion du patrimoine ;

Ayant entendu son rapporteur, M. A. Deluchat;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 25 voix pour / 7 abstentions (P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia, Y. Ladjici, A. Dapra, P. Komorowski) ;

Mme la Maire ne prenant pas part au vote, la Présidence est confiée à H. Husson.

Article unique : Approuve par chapitre le compte administratif 2014 du budget de la ville pour les montants figurant ci-après :

**Pour la section de fonctionnement :**

Recettes : 43 912 924,32€

Dépenses : 39 808 906,04€

Et des restes à réaliser en dépenses : 48 660€

Report de l'exercice 2013 : +417 834,01€ (excédent de fonctionnement reporté)

**Pour la section d'investissement :**

Recettes : 16 083 002,20€

Et des restes à réaliser en recettes : 3 732 121,59€

Dépenses : 14 290 359,54€

Et des restes à réaliser en dépenses : 4 050 292,94€

Report de l'exercice 2013 : - 4 537 764,13€

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.

La Maire,

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture  
par télétransmission le ..01/07/2015...  
et sa publication le ..03/07/2015...

